

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



Le 2 novembre 2020 a lieu une séance régulière du conseil de la municipalité d'Auclair, à 19h00, à la salle Marguerite L. Grégoire, lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents:

Les conseillères Odette Dumont et Louise Veilleux ainsi que les conseillers Donald J. Philippe, Jean-Marie Gilbert et Danny Lavoie formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Josée Dubé, directrice générale/secrétaire-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

0 personne assiste à la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-122

Après lecture, il est proposé par le conseiller Danny Lavoie d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020

2020-122

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter le procès-verbal du 5 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. Adoption des comptes à payer du mois d'octobre 2020

2020-123

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'adopter les comptes du mois d'octobre 2020, au montant 37 529.61\$\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

4. Correspondance

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

La correspondance est déposée au conseil.

4.1 **Demande de financement Fonds Jeunesse Témiscouata 2020-21 2020-124**

Considérant que le Fonds offre des bourses comme incitatif pour favoriser la venue et le retour de jeunes diplômés de 18 à 35 ans dans la région;

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'apporter notre contribution fixée à 0,25\$ par habitant, soit la somme de 113,75 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.2 **Entériner lettre de soutien aux Fermières d'Auclair « Programme Nouveaux horizons » 2020- 125**

Le 19 octobre, la présidente des Fermières d'Auclair Mme Pauline Gilbert, a fait une demande de soutien à la municipalité au programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA). La directrice générale a demandé par courriel aux membres du conseil s'ils étaient en faveur de cette demande. Tous les membres du conseil ont proposé d'appuyer cette demande. Il est proposé par la conseillère Odette Dumont et résolu à l'unanimité d'entériner la lettre de soutien qui est datée du 19 octobre 2020.

5. Adoption dates des séances du conseil municipal pour 2021

Ce point est reporté à la séance du conseil de décembre.
Une vérification doit-être faite, dû aux élections 2021.

6. Adoption du Règlement 2020-07 décrétant l'entretien des chemins d'hiver sur le territoire de la municipalité d'Auclair pour la saison 2020-2021.

2020-126

Attendu qu'il est nécessaire de déterminer les chemins que la municipalité d'Auclair désire entretenir, pendant la saison hivernale 2020-2021, dans la municipalité d'Auclair pour la circulation des véhicules automobiles;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil, tenue le 5 octobre 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Donal J. Philippe et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 2020-07 décrétant l'entretien des chemins d'hiver sur le territoire de la municipalité d'Auclair pour la saison 2020-2021, soit et est adopté, ordonnant et statuant ainsi qu'il suit.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

ARTICLE 1

La municipalité d'Auclair se dispense d'entretenir pour l'hiver 2020-2021 tous chemins, routes ou rues ou parties de ceux-ci, autres que ceux mentionnés à l'article 2.

ARTICLE 2

La municipalité d'Auclair décrète l'entretien des chemins suivants pour l'hiver 2020-2021 :

- Chemin du Dixième rang (lots numéro 24 à la route du rang Ouest);
- Chemin du Douzième rang Nord (lots numéros 26 à 41);
- Chemin du Douzième rang Sud (lots numéros 47 à 61);
- Chemin du rang St-Grégoire Nord (lots numéros 25 à 41);
- Chemin du rang St-Grégoire Sud (lots numéros 42 à 56);
- Chemin du lac;
- Chemin de l'Héritage (lots numéros 50 à 52);
- Chemin du rang Ouest;
- Route des Lots;
- Rue du Clocher;
- Rue des Pionniers;
- Rue de la Forge;
- Rue du Vieux Moulin;
- Rue des Érables;
- Rue des Champs;
- Rue des Prés;
- Rue des Bouleaux;
- Rue Bellevue;
- Rue des Cèdres.

ARTICLE 3

La municipalité d'Auclair détermine que la neige pourra être soufflée ou déposée sur les terrains privés à condition qu'elle ne soit pas soufflée vers les entrées d'automobiles ou encore, en direction des maisons ou des personnes.

ARTICLE 4

La municipalité d'Auclair détermine que la route 295 est considérée comme prioritaire pour le déneigement (entretien contractuel réalisé par la municipalité d'Auclair pour le ministère des Transports du Québec) et que les autres rues, routes ou chemins sont ouverts selon l'ordre jugé opportun par les employés municipaux et le conseil municipal, en vertu de leur utilisation et/ou achalandage.

ARTICLE 5

Le stationnement dans les rues, routes et chemins en période hivernale est prohibé, le tout conformément à la signalisation en vigueur dans chacun de ceux-ci.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

7. Adoption du budget 2021 de la RIDT

2020- 127

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Considérant que le budget de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT), doit être adopté par les municipalités;

Après discussion, il est proposé par le conseiller Danny Lavoie d'adopter le budget 2021 de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata.

Approuvé à l'unanimité des conseillers

8. Résolution pour montant autorisé pour DG (dépenses d'urgence)

2020-128

CONSIDÉRANT QUE certaines situations urgentes peuvent se produire de manière rapide et impromptue

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale peut avoir à prendre des décisions que ce soit au niveau de bris d'équipements ou ayant égard à la sécurité et/ou l'intégrité des citoyens.

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale de par ses fonctions est apte à prendre des décisions concernant le quotidien et le bon fonctionnement de la Municipalité.

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant de dépenses de 5000\$ à la Directrice générale sans devoir convoquer une réunion du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes

2020-129

Comme exigé par l'article 1022 du Code municipal du Québec, la directrice générale dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité, et ce, en date du 2 novembre 2020. Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert et résolu unanimement d'approuver cet état et d'autoriser la directrice générale à transmettre par courrier recommandé une demande de paiement accompagné d'un état de compte aux personnes apparaissant sur la liste et dont le montant total dû est de 100 \$ et plus depuis plus de 2 ans. Ces derniers devront acquitter leur compte au plus tard le 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'exercice 2019

2020-130

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'exercice 2019
La directrice générale dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'exercice 2019. Tous les conseillers ont reçu une copie dudit rapport et celui-ci est disponible en tout temps au bureau municipal.

Il est proposé par la conseillère Louise Veilleux et résolu unanimement d'approuver le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'exercice 2019.

11. Renouvellement support informatique Infotech

2020- 131

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité d'Aclair renouvelle le contrat de service informatique la liant à Infotech. Le contrat de service de base inclut annuellement un maximum de vingt (20) heures de soutien et comprend deux (2) postes de travail. Le prix de ce renouvellement est de 5737.25 \$ taxes incluses.

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont de renouveler le contrat de service avec la compagnie Infotech.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. Dépôt des états comparatifs

2020-132

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier doit déposer les états financiers comparatifs de la Municipalité au conseil municipal lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance d'adoption du prochain budget;

ATTENDU QUE les états comparatifs doivent montrer les montants réalisés le dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant le dépôt;

Le conseil prend acte, sur recommandation du conseiller Donald J. Philippe, des états financiers comparatifs en date du 30 septembre 2020 qui lui sont déposés.

13. Demande une séance spéciale le 8 décembre 2020 (adjudication du financement 2020-01 et refinancement PR 10).

- 13.1** MAMH, nous informe que la demande du règlement d'emprunt 2020-01 (camion de déneigement) a été approuvé pour le montant de 309 341\$. Le montant initial était de 339 535\$ la différence de 30 194\$ s'explique par le remboursement de la taxe perçue sur les achats.

De plus, le PR 10 (R-2010-08 achat de Niveleuse et R- 2015-03 Mise à niveau réseau routier) solde à financer 51 800\$, échéance janvier

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

2021. Il est avantageux pour la municipalité de combiner les 2 prêts. La directrice a réservé une date pour les financements sur le portail du MAMH (STEFE) le délai le plus court pour l'adjudication d'un soumissionnaire est le 8 décembre 2020.

14. Affaires nouvelles

14-1 Renouvellement location bureau coop. Agro. Forestière

Loyer pour la CDAFT

2020-133

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Agro-Forestière du Témiscouata (CDAFT) occupe depuis octobre 2015, un local situé au 773-A, rue du Clocher au montant de 625\$/année;

CONSIDÉRANT QUE le bail se terminait le 30 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Odette Dumont et résolu unanimement de renouveler le bail à la CDAFT, pour un montant de 700\$/année, pour une période de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14-2 Résolution transaction et quittance

TRANSACTION ET QUITTANCE

2020-134

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devait faire face à un litige en matière de relations de travail sous la forme d'une plainte en destitution déposée au Tribunal administratif du travail;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu au courant du mois d'octobre 2020 pour conclure au règlement à l'amiable de cette plainte;

ATTENDU QU'une transaction et quittance est soumise au conseil pour approbation et signature;

ATTENDU QUE la Municipalité désire, sans admission de responsabilité ou de reconnaissance de quelque nature que ce soit, régler à l'amiable les modalités de fin d'emploi de l'employée et éviter tout litige;

ATTENDU QUE la présente transaction et quittance et son contenu doivent demeurer strictement confidentiels entre les parties ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert d'approuver le règlement à l'amiable et d'autoriser la directrice générale à signer la transaction et quittance telle que rédigée.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Adopté à l'unanimité des conseillers

Varia :

- Danny Lavoie explique que la commission des loisirs a pris la décision de ne pas ouvrir le chalet pour la saison 2020-2021, toutes les mesures sanitaires, etc. en sont la cause. Par contre, la patinoire sera ouverte, c'est certain qu'il faut une personne pour occuper le poste. Une offre d'emploi a été publiée au mois d'octobre et pour l'instant le comité n'a pas reçu de candidatures.
- Il est proposé de vérifier s'il serait avantageux pour la municipalité de vendre de la pierre concassée.

Période de question : Aucune question

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Louise Veilleux que la séance soit levée à 20h35.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et secrétaire – trésorière